Ville de Tournefeuille

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2025 P 10

6.1

Interdisant le stationnement des véhicules sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire de la Commune de Tournefeuille.

Vu les articles L 2211-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vules articles R411-8, R411-25, R417-11du Code de la route.
Considérant les difficultés de déplacement que rencontrent certains invalides civils ou de guerre.
Considérant la réfection des emplacements réservés aux personnes handicapées pour permettre une meilleure visibilité.

ARRÊTE

ARTICLE I :
Cet arrêté abroge le 2025 P 2 du 20 janvier 2025.

ARTICLE II :
Des emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite sont aménagés aux abords des principaux bâtiments scolaires, administratifs et sportifs.
La création d'un nouvel emplacement **sur le parking de la rue Alfred de Musset devant le 1 rue de Châteaubriand** s'ajoute à la liste précédente :

- Parking arrière de la Mairie : 2 emplacements
- Place Roger Panouse : 3 emplacements
- Arrière de la Poste - côté allée des Sports : 1 emplacement
- 39 rue Bertrand Panouse : (devant laboratoire CBM) 1 emplacement
- Ecole de Musique, impasse Max Baylac : 1 emplacement
- Médiathèque, impasse Max Baylac : 2 emplacements
- Ecole du Château, allée des Sports : 2 emplacements
- Boulodrome, impasse du château: 2 emplacements
- Impasse du château (Utopia) : 4 emplacements
- Stade de Football, allée des sports: 4 emplacements
- Stade de Rugby, 3 rue des Tilleuls : 1 emplacement
- Piscine, allée des sports: 3 emplacements
- Allée des Sports, face à la résidence d'OC (2 de chaque côté de l'allée) : 4 emplacements
- Tennis, allée des Sports : 3 emplacements
- Le « Quai », allée des sports : 2 emplacements
- 3 rue des Saules : 2 emplacements
- 13 rue des Saules : 1 emplacement

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250326-AP2025P10-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

... / ...

Ville de Tournefeuille

... / ...

- 20 rue des Saules : 1 emplacement
- 24 rue des Saules : 2 emplacements
- 27 rue des Saules : 1 emplacement
- Avenue de la Résistance : 1 emplacement
- Square Paul Camy : 3 emplacements
- 7 avenue de Gascogne : 1 emplacement

- 4 bd E. Montel : 1 emplacement
- 19 bd E. Montel : 1 emplacement
- 21 bd E. Montel : 2 emplacements
- 22 bd E. Montel : 1 emplacement
- 29 bd E. Montel : 1 emplacement
- 31 bd E. Montel : 1 emplacement
- 34 bd E. Montel : 1 emplacement
- 63 bd E. Montel : 2 emplacement
- 77 bd E. Montel : 1 emplacement
- 89 bd E. Montel : 2 emplacements
- 96 bd E. Montel : 1 emplacement
- 98 bd E. Montel : 1 emplacement

- 12 rue de la Limagne : 2 emplacement
- 1 rue de Vicdessos : (devant Archipel) 1 emplacement
- 11 impasse de l'Aubrac : 1 emplacement
- 3 allée des Landes : 1 emplacement
- Crèche, boulevard F Mitterrand : 2 emplacements
- Ecole G. Lapierre, rue de Provence : 4 emplacements

- 11 rue Paul Valery : 4 emplacements
- 14 rue Robert Desnos : 2 emplacements
- 17 rue Robert Desnos : 2 emplacements
- 31 rue Robert Desnos : 2 emplacements
- Place Senghor : 2 emplacements (MJD, maison de quartier)

- Ecole du Petit Train, avenue du Général de Gaulle : 8 emplacements
- Dojo, avenue Général De Gaulle: 2 emplacements
- Collège Pierre Labitrie, rue du Petit Train : 3 emplacements
- 28 rue du Pic de la Gela : 1 emplacement
- Lycée Françoise, bd Alain Savary : 5 emplacements
- Le « Phare » rue du 14 Juillet 1789 : 11 emplacements

- Ecole de Mirabeau (cours intérieure) : 2 emplacements
- Rue Berthelot (centre commercial) : 2 emplacements

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250326-AP2025P10-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

... / ...

Ville de Tournefeuille

... / ...

- Ecole du Moulin à Vent, rue Jean Mermoz : 2 emplacements
- Rue de Lurçat : 1 emplacement

- 35 rue Gaston Doumergue : 1 emplacement
- 55 rue Gaston Doumergue : 1 emplacement
- 71 rue Gaston Doumergue : 1 (devant la pharmacie) 1 emplacement
- 179 rue Gaston Doumergue (Kinésithérapeute) : 1 emplacement
- 129 rue Gaston Doumergue (Société Générale) : 1 emplacement
- 3 bd V. Auriol : 1 emplacement
- 5 bd V. Auriol : 2 emplacement
- 44 bd V. Auriol : 1 emplacement
- 45 bd V. Auriol : C.C. Colibri : 2 emplacement
- 15 Rue de la Montjoie : 1 (face au Commissariat) 1 emplacement
- Impasse d'Artois : 2 emplacements sans panneau
- 18 rue d'Anjou : 1 emplacement

- 122 av du Marquisat : 2 emplacements.
- 69 chemin du Prat : 1 emplacement.
- 24 rue du Médoc : 1 emplacement.

- Ecole élémentaire Pablo Picasso, rue Vélasquez : 2 emplacement
- Parking du City Stade de Pahin, Boulevard Goya : 1 emplacement
- Collège Léonard de Vinci, chemin de Pahin : 3 emplacements
- Cimetière de Pahin, rue Cézanne : 1 emplacement
- Parking Services Techniques 4 rue Colbert : 1 emplacement
- 15 rue Gauguin : 1 emplacement
- 64 rue Jean Cocteau : 1 emplacement

- Arrière du parking du « PHARE » au niveau de l'entrée piétonnière des jardins familiaux :2 emplacements

- Base de loisirs de La Ramée : accueil – manège : 2 emplacement
- Base de loisirs de La Ramée : parking de l'Oasis: 4 emplacements
- Base de loisirs de La Ramée : autour du Grand Lac : 9 emplacements
- Allée des sports, Résidence d'Oc, devant l'entrée principale : 1 emplacement

... / ...

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250326-AP2025P10-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Ville de Tournefeuille

... / ...

ARTICLE III :
Les contraventions à la réglementation de ce stationnement imposée par signalisation routière seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV :
La mise en place de la signalisation réglementaire et l'entretien seront à la charge de Toulouse Métropole.

ARTICLE V :
Le Directeur Général des Services de la ville de tournefeuille, le Commandant de la Police Nationale Chef du secteur Ouest de Toulouse, le Directeur de la Prévention et Tranquillité Publique de Tournefeuille et les Agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURNEFEUILLE, 26 mars 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE 31170

Frédéric PARRE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250326-AP2025P10-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025